

## **Séance publique du 25 juin 2001**

### **Délibération n° 2001-0126**

commission principale :

commune (s) : Chassieu

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Vuillez**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Chassieu a sollicité la Communauté urbaine, pour incorporer la rue Vuillez dans le domaine public de voirie communautaire.

Cette voie assure la desserte d'un équipement public, en l'occurrence un groupe scolaire, et permet le maillage entre la rue du Chatenay et le chemin de Brigneux, deux voies communautaires.

La rue Vuillez, d'une longueur de 141 mètres, pour une largeur de 8, est une voie en bon état équipée de réseaux d'eau et d'assainissement conformes aux normes communautaires.

Au regard de ces éléments, il peut être envisagé le classement dans le patrimoine de voirie communautaire.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 22 mars 2000, un arrêté de monsieur le président en date du 12 janvier 2001 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 février au 5 mars 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 22 mars 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 janvier 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 février au 5 mars 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

#### **DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Vuillez à Chassieu.

**3° - Approuve** le compromis qui lui est soumis entre la Communauté urbaine et la commune de Chassieu, concernant le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Vuillez à Chassieu.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine de la rue Vuillez à Chassieu.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,